



Mon marie est décédé et je n'ai pas le droit à sa retraite!

Par **dehessdelaube**, le **15/05/2009** à **18:53**

Bonjour,

mon marie est décédé il y a 30 ans, il avait 50 ans, agriculteur et je n'ai pas fais de dossier pour une demande de sa retraite.

Aujourd'hui je l'a réclame et l'on me dit que je n'y ai pas le droit pour 2 choses : trop de biens immobiliers et parce ce que je n'ai pas fait la demande auprès de l'assurance il y a 30 ans.

Ma question est :POURQUOI?

Merci de bien vouloir m'aider

Cordialement

Par **kingdom**, le **04/06/2009** à **15:13**

Oui il y a des conditions de ressources pour pouvoir toucher la retraite de reversion, et son attribution peu eventuellement vous etre refusé si vous dépassez le plafond de ressources. Parcontre à ma connaissance, il n'y a pas de durée de prescription pour en faire la demande... ça m'etonne beaucoup se genre de reponse, quel manque de sérieux!